

# **Communauté de communes Cœur de France**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 5 octobre 2018 à 19 h**

---

*Madame Annie LALLIER, première Vice- Présidente, préside la séance et accueille Madame Marie-Claude JULIEN, nouvellement élue Maire de la Commune de Meillant.  
Tout le Conseil communautaire s'associe à Madame LALLIER pour souhaiter la bienvenue à Madame JULIEN.*

### **Question n° 1**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 28 juin 2018**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du  
jeudi 28 juin 2018.**

### **Question n° 2**

#### **Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.**

### **Question n° 3**

#### **Communication du rapport d'activité 2017 du Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères – SMIRTOM**

*Madame LALLIER donne la parole à Monsieur JAMET, Président du SMIRTOM, pour  
commenter le rapport d'activité 2017.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**donne acte au Président de la communication du rapport d'activité 2017 du  
SMIRTOM.**

### **Question n° 4**

#### **Indemnité de Monsieur le Receveur-Percepteur**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**décide d'allouer l'indemnité de conseils à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au taux de 50 %  
du taux maximum à Monsieur Philippe MOUCHARD, Receveur-Percepteur à Saint-  
Amand-Montrond.**

## Question n° 5

### **Compétence communautaire : restitution de la compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques » et modification statutaire**

*Madame LALLIER présente les modifications statutaires proposées au Conseil communautaire.*

*Monsieur CHALMET pense que l'installation des bornes électriques par les communes elles-mêmes, sera plus onéreuse, car il y aura moins de subventions en 2019.*

*Monsieur MROZEK s'interroge sur les raisons de la restitution de cette compétence aux communes.*

*Monsieur JAMET répond que cela permettra à chaque commune qui le souhaite, d'installer des bornes sur son territoire comme elle l'entend.*

*Madame LALLIER précise par ailleurs, que les deux autres modifications proposées ("Maison de santé pluridisciplinaire" et "assainissement") ne modifient en rien le contenu des compétences déjà exercées par Cœur de France. Il s'agit simplement de précisions apportées dans la rédaction des statuts.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **adopte la restitution de la compétence «Protection et mise en valeur de l'environnement -infrastructure de recharge de véhicules électriques »,**
- **adopte le reclassement en compétence facultative de la compétence « création, aménagement et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire » ainsi que la rédaction de la compétence « assainissement »,**
- **modifie en conséquence les statuts de la communauté de communes tels qu'annexés à la présente délibération,**
- **notifie la présente délibération et les statuts annexés aux maires de chacune des communes membres, les conseils municipaux disposant d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer sur cette modification,**
- **demande à Mme la Préfète, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la modification des statuts.**

## Question n° 6

### **Contrat Ville-centre 2017-2020 Ville de Saint-Amand-Montrond, Communauté de communes Cœur de France, Commune de Charenton-du-cher avec le Conseil départemental du Cher : avenant n° 1**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du contrat Ville-centre 2017-2020.**

## Question n° 7

### **Acquisition de l'immeuble situé 3, rue Raoul Rochette à Saint-Amand-Montrond**

*Madame LALLIER indique que le bâtiment qui sera acheté par Cœur de France accueillera les services, y compris l'Office de tourisme intercommunal qui sera installé au rez-de-chaussée, dans un espace plus grand et plus adapté que l'actuel local. Monsieur CHALMET pense qu'il était préférable d'acheter le local rue Marengo, qui appartenait à EDF.*

*Madame RIVET trouve dommage que cette installation se fasse en centre ville. Elle pense qu'il était plus opportun d'installer les services de Cœur de France et l'Office de tourisme intercommunal en périphérie de la ville. Elle aurait aimé par ailleurs, qu'on lui propose plusieurs choix.*

*Madame LALLIER répond que le bâtiment EDF n'est plus à vendre, et qu'il n'était pas imaginable d'installer un Office de tourisme dans une rue si peu fréquentée par les touristes. Monsieur LAINÉ insiste sur ce point en indiquant qu'on ne peut pas vouloir re dynamiser le centre-ville et en même temps vouloir installer les services au public à l'extérieur des villes.*

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 31 pour, 3 contres (Raymond CHALMET, Bernard JACQUIN et Michelle RIVET) et 1 abstention (Philippe AUZON) :**

- **décide d'acheter l'immeuble situé au 3 rue Raoul Rochette à Saint-Amand-Montrond, parcelles cadastrées CE 200 et CE 203 d'une superficie de 458 m2 au prix de 140 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.**

## Question n° 8

### **Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de Saint-Amand-Montrond pour 2019**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 32 pour, 2 abstentions (Pascal AUGENDRE et Philippe AUZON) et 1 contre (Michelle RIVET),**

**émet un avis favorable sur les propositions formulées par la Ville de Saint-Amand-Montrond, à savoir :**

**Ouvertures dominicales pour :**

- **l'équipement de la maison : 9 dimanches**  
Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019  
Dimanches 10, 17, 24 novembre 2019  
Dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019

- **l'équipement de la personne** : 9 dimanches  
Dimanche 13 janvier 2019  
Dimanche 30 juin 2019  
Dimanche 1er septembre 2019  
Dimanche 24 novembre 2019  
Dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019
  
- **les concessions automobiles** : 5 dimanches  
Dimanche 20 janvier 2019  
Dimanche 17 mars 2019  
Dimanche 16 juin 2019  
Dimanche 15 septembre 2019  
Dimanche 13 octobre 2019
  
- **les commerces de détail et de gros à prédominance alimentaire** : 6 dimanches  
Dimanche 24 novembre 2019  
Dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

#### **Question n° 9**

**Mise en place de procédure de fonds de concours : commune de La Groutte**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote le fonds de concours avec la commune de La Groutte.**

#### **Question n° 10**

**Budget principal- décision modificative n° 1  
Exercice 2018**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote la décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2018 du budget principal.**